



# **FORUM DES ACTEURS DU PLAN LOIRE**

\*\*\*

**Séance du  
Mercredi 8 janvier 2020**

\*\*\*

## **I. Présentation du contexte du Plan Loire et du bilan Plan Loire Grandeur Nature IV et échanges**

**M. Pierre POUËSSEL, Préfet de région Centre-Val de Loire** adresse ses vœux à l'assistance.

Il rappelle que le Plan Loire est né le 4 janvier 1994 avec l'ambition de préserver et restaurer le caractère naturel du bassin de la Loire, tout en mettant en valeur sa richesse patrimoniale. C'est cette ambition qui a inspiré les trois premiers plans, entre 1994 et 2013, et continue d'irriguer la stratégie Loire 2035. Celle-ci constitue bien entendu le fondement du Plan Loire V pour la période 2021-2027. L'année 2020 sera ainsi consacrée à sa préparation. Il devra répondre aux enjeux majeurs de l'adaptation au changement climatique et au renforcement des politiques en faveur de la biodiversité.

Le Plan Loire ne se limite pas au seul fleuve éponyme, il englobe tous les cours d'eau et territoires qui composent le bassin de la Loire, lequel couvre 20 % du territoire métropolitain. Le Plan Loire constitue ainsi le trait d'union entre les territoires qui le composent.

Le Plan Loire IV (2014-2020) a été critiqué pour son caractère excessivement technocratique : il apparaît aujourd'hui nécessaire de relancer une dynamique collective sur la base d'une ambition partagée entre l'ensemble des acteurs du bassin. Cette dynamique va de pair avec une réflexion sur la gouvernance et l'animation du Plan Loire, mais la première étape consiste à élaborer la stratégie du Plan Loire V. Cette dernière s'appuiera sur :

- la prévention des inondations (soutien aux projets et programmes portés par les territoires en ce sens) ;
- la rénovation du fonctionnement naturel des milieux ;
- la valorisation du patrimoine ;
- l'éducation et la sensibilisation des habitants du bassin de la Loire.

Avant la fin du premier semestre 2020, le Forum se réunira de nouveau pour faire un point sur la gouvernance et la stratégie du Plan Loire V.

**M. François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire**, se félicite de la tenue de ce forum qui brasse des enjeux de première importance pour l'État, les citoyens et toute la chaîne des collectivités territoriales. Depuis le premier Plan Loire, la prise de conscience de ces enjeux a progressé, notamment sur la fragilité des milieux naturels et de leur biodiversité. Aucune action décidée par les pouvoirs publics ne peut avoir de portée significative si les citoyens ne se l'approprient pas. Or cette appropriation par le grand public est en bonne voie. C'est par la connaissance de ces enjeux que les citoyens s'impliqueront.

Il s'avère aujourd'hui essentiel, au moment où un nouveau programme d'actions doit être élaboré, de réaffirmer la conviction des autorités en matière de lutte contre le risque d'inondation, de protection de l'environnement et de développement des territoires en maintenant le lien avec le fleuve qui les traverse.

Les jeunes, qui sont déjà sensibilisés à la notion de développement durable, éprouvent quant à eux le besoin d'observer la traduction concrète des politiques publiques en la matière.

**M. GERAULT, Conseil régional Pays de la Loire**, souligne que la Loire se situe au cœur des compétences de la région et de son identité profonde. Le fleuve, qui façonne les paysages du territoire, est également source de multiples activités économiques. Il suffit de penser à l'agriculture ou au tourisme.

À l'heure du développement économique confronté aux enjeux de changement climatique, la question énergétique, en lien avec la Loire, mériterait certainement d'être intégrée au prochain Plan.

Outre les préoccupations économiques, la préservation du cadre de vie associé à la Loire, des paysages et de leurs couleurs qui ont inspiré tant d'artistes, s'impose comme une évidence. Il est indispensable de valoriser ce patrimoine immatériel par la voie du Plan Loire.

Quatre axes structurent le Plan Loire V :

- la lutte contre les inondations ;
- la préservation des milieux aquatiques ;
- l'appropriation par les citoyens ;
- la reconnaissance des atouts patrimoniaux.

**Mme FERRARI, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**, souligne que le Plan Loire s'articule parfaitement avec les ambitions du SRADDET en matière :

- de coopération interrégionale ;
- d'organisation des bassins de vie des territoires dits « de frange » ;
- d'aménagement de pistes cyclables,
- de préservation et de restauration des continuités écologiques ;
- de protection de la biodiversité ;
- de préservation de la qualité des eaux et de leur gestion économe.

En outre, tout programme fédérateur régional doit se construire dans un esprit de complémentarité avec le CPIER. À cette fin, la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite reconduire son engagement pour le Plan Loire V et le CPIER 2021-2027.

**Mme REVERCHON-SALLE, Directrice des interventions, Agence de l'eau Loire-Bretagne**, considère que le Plan Loire constitue avant tout un beau projet partenarial au service de la reconquête de la qualité des eaux et de la biodiversité. L'Agence de l'eau apporte une contribution résolue à l'émergence du Plan Loire V, de la même manière qu'elle participe activement aux projets de son onzième programme d'intervention.

La reconquête de la qualité des eaux est aussi une question de solidarité, à commencer par une solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés.

Néanmoins, le Plan Loire V ne doit pas simplement s'inscrire dans la continuité du précédent, au risque de connaître un essoufflement. Par exemple, il devra affirmer le besoin d'adaptation urgente au changement climatique. Le Plan Loire V doit aussi nourrir l'ambition de concilier au mieux l'économie, le respect de l'environnement dans un cadre social et sociétal vertueux. Enfin, le Plan Loire V devra lancer des projets structurants au plus vite afin d'entretenir une dynamique soutenue de réalisation des objectifs.

**M. EPPLE, Président de l'association SOS Loire vivante**, indique qu'il remet au Préfet de région une pétition ayant rassemblé, à la date du présent forum, 9 400 signataires. Cette pétition exprime les préoccupations de ces citoyens, mais aussi leur soutien à l'émergence du prochain Plan Loire.

**M. BURNER, Directeur de l'association SOS Loire vivante**, explique que la pétition vise à sauver le Plan Loire. Elle a été lancée en octobre 2019, alors qu'aucune information ne parvenait aux associations.

La Loire est le dernier fleuve sauvage d'Europe et doit rester en bonne santé pour affronter les défis du réchauffement climatique, de la perte de biodiversité et réguler les pressions humaines. Malheureusement, le Plan Loire a progressivement dévié de ses ambitions initiales. Ainsi, les citoyens et les associations ont été

écartés de sa gouvernance. De plus, les moyens financiers et humains se sont réduits. Finalement, le Plan Loire s'est transformé en une affaire de spécialistes.

À travers cette pétition, l'association SOS Loire vivante exige que les citoyens et les associations soient écoutés, impliqués en amont des décisions et retrouvent leur place dans la gouvernance pour redonner collectivement un nouveau souffle au Plan Loire Grandeur Nature.

**M. EPPLE, Président de l'association SOS Loire Vivante**, souligne que le message d'encouragement est le plus important à retenir.

(L'association SOS Loire Vivante remet la pétition à Monsieur le Préfet.)

**M. CHASSANDE** indique que le Plan Loire, parfois critiqué pour son caractère technocratique, est en vérité porteur d'une vision stratégique du bassin de la Loire. L'élément fondamental, et partagé par tous les acteurs, qui anime le Plan est celui d'un fleuve le plus naturel possible, ce qui nécessite de trouver des solutions adaptées au risque d'inondation et valorisant le patrimoine.

Son premier axe, à savoir la réduction des conséquences négatives des inondations sur le territoire, nécessite une fiabilisation des digues (domaniale et non domaniale), par la mise en œuvre de travaux de consolidation très coûteux. Ce renforcement des digues ne peut être efficace qu'en valorisant les espaces d'expansion des crues.

Le deuxième axe, la préservation des milieux aquatiques, nécessite une restauration des populations de poissons migrateurs en vertu d'une politique de repeuplement, laquelle fait parfois l'objet de polémiques. Dans sa recherche d'équilibre, le Plan Loire n'envisage la politique de repeuplement que dans un cadre temporaire, une sorte d'amorçage avant de renouer avec un fonctionnement des milieux 100 % naturel.

Le troisième axe repose sur la connaissance citoyenne des enjeux qui y sont associés. Outre le nouveau site Internet, des moyens de suivi des politiques sur le long terme contribueront à améliorer la connaissance du grand public.

Quant au quatrième axe, la valorisation des atouts du patrimoine, il s'appuiera sur des actions fédératrices qui permettront aux habitants de mieux connaître les atouts du patrimoine naturel et culturel. La stratégie 2035 comporte aussi l'ambition d'attirer les touristes dans les territoires du bassin de la Loire.

Concernant son financement, le Plan Loire repose sur le CPIER, doté d'un budget de 196 millions d'euros et les crédits FEDER POI, un programme opérationnel interrégional, fort d'une enveloppe de fonds européens de 33 millions d'euros. La plus grande partie de ces financements est consacrée au volet inondations (105 millions d'euros). Pour la préservation des milieux naturels, 76 millions d'euros ont été prévus. 13 millions d'euros et 36 millions d'euros seront respectivement attribués aux troisième et quatrième axes (connaissance des citoyens ; valorisation des atouts du patrimoine).

**M. CARTIER** dresse un bilan financier du Plan Loire IV (voir diaporama). Au regard des engagements pris par les partenaires financiers du CPIER et du POI FEDER, il apparaît que les deux tiers de la programmation correspondent aux prévisions.

Sur le premier axe, les 14 territoires à risques d'inondation (TRI) ont bénéficié d'une stratégie adaptée localement. Il est à noter que de très grands efforts ont été fournis dans ce domaine au cours des cinq dernières années. Concrètement, 57 millions d'euros de travaux de renforcement des digues ont été planifiés, dont 27 millions d'euros ont déjà été réalisés à date. Les retards observés au début du Plan, liés à la mise en place de la compétence Gemapi et aux accords de cofinancement, se sont peu à peu résorbés.

Les objectifs en termes de préservation des espaces de mobilité ont été tenus. En revanche, les travaux sur les champs d'expansion de crue ont moins avancé que prévu. Par ailleurs, des appels à projets, lancés principalement par le FEDER, ont permis de financer des actions de sensibilisation du public et des entreprises. Ce sont des éléments essentiels à traduire dans les programmes de prévention des inondations.

Sur le deuxième axe (préservation des milieux aquatiques), un peu plus de la moitié des 76 millions d'euros inscrits au Plan ont été engagés. Dans le détail, 8 des 14 ouvrages jugés pénalisants pour la mobilité des poissons migrateurs ont fait l'objet d'une intervention. Par ailleurs, des travaux d'expérimentation, notamment des opérations de soutien d'effectifs, ont été conduits et représentent 2,5 millions d'euros sur la période 2015-2018. En revanche, sur la quarantaine d'aménagements d'obstacles envisagés par le Plan Loire, seuls cinq ou six ont été établis et financés, dans une proportion équivalente à ce qui est observé sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, du fait des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre de la politique de continuité écologique. Enfin les études sur la restauration de la Loire près de Nantes (VNF) ont avancé et permettront des travaux dans le cadre du prochain Plan.

S'agissant de la préservation des zones humides, 375 hectares ont été restaurés, principalement dans le cadre de contrats territoriaux conclus avec l'Agence de l'eau, sur un objectif inscrit au Plan de 2 000 hectares.

Au sujet de la lutte contre les nouvelles espèces envahissantes, le groupe de travail de bassin a rédigé une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes qui détermine un cadre d'intervention et de gestion.

Au titre de l'axe 3, relatif à la valorisation des atouts du patrimoine, 96 % des 36 millions d'euros du budget ont été programmés. Le soutien des conseils régionaux a joué ici un rôle fondamental, y compris dans le cadre d'opérations de sensibilisation des collectivités en vue de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, les Maisons de Loire, avec le soutien de différents financeurs, ont mis en œuvre des projets d'éducation à l'environnement.

S'agissant de l'offre de tourisme nature et culture, des expositions intermusées ont été organisées. D'autres initiatives sont aussi à signaler, comme le projet Loire estuaire ou la valorisation des gorges de la Loire.

L'objectif stratégique visant le développement des itinérances douces est celui qui a connu le plus gros succès.

Quant à l'axe 4, sur le développement des connaissances du grand public, 60 % des 13 millions d'euros ont été programmés.

**M. DEGUET, Association SEPANT**, s'inquiète de l'implication réelle des populations dans les stratégies de prévention des risques d'inondation, laquelle s'avère absolument indispensable au succès de cette entreprise. De surcroît, le volet consacré aux ouvrages sur les zones d'expansion semble au point mort, ce qui signifie une sensibilisation insuffisante de la population sur les enjeux qui l'affectent directement.

**M. CARTIER** répond, pour le territoire évoqué par M. Deguet, que le programme d'actions de prévention des inondations de Tours sur les inondations a vocation à être déposé. Il existe toujours un délai important entre le moment où une stratégie est établie et sa traduction opérationnelle, surtout quand les projets sont complexes.

**M. DEGUET** s'enquiert du respect de l'objectif stratégique n° 1.

**M. CHASSANDE** indique que les cas particuliers ne sont pas traités dans le cadre de la présente instance. En règle générale, l'examen des PAPI accorde une grande importance aux actions de sensibilisation et d'information. Les crédits prévus dans le CPIER peuvent-ils être affectés pour ces actions ? Cette question sera étudiée.

**M. JANVROT, France Nature Environnement**, estime qu'il faut d'abord penser à utiliser les infrastructures naturelles avant d'envisager la protection des riverains. C'est dans cet ordre qu'il convient de procéder.

Concernant la Loire à Vélo, les parcours ne respectent pas suffisamment la biodiversité à certains endroits. D'ailleurs, les objectifs en matière de biodiversité sont loin d'être remplis. Le Plan Loire V devra donc y être particulièrement attentif, notamment sur la repopulation des poissons migrateurs.

**M. LAMBERTI, Nantes métropole**, s'enquiert du nombre de territoires qui ont déposé des dossiers pour mobiliser des fonds FEDER contre les inondations et s'inquiète d'une possibilité de mobilisation excessive (*surbooking*) desdits fonds.

**M. MARTY, Conseil régional Centre-Val de Loire**, répond qu'il reste des crédits disponibles sur l'axe 1 du programme (environ 3 millions d'euros).

**M. MARTEL, Association sauver la Loire**, s'inquiète du décalage entre les objectifs affichés et les moyens d'y parvenir. Seule la valorisation des atouts du patrimoine atteint 81 % des engagements, tous les autres objectifs sont inférieurs à 50 %. Ce constat illustre une difficulté de fond et le besoin de débloquent de nouveaux moyens.

**M. BOISNEAU, Pêcheurs professionnels**, observe un fort décalage entre les pourcentages payés et les pourcentages engagés concernant les fonds FEDER. Or des délais excessivement longs nuisent à la fiabilité des études de suivi sur l'évolution de la biodiversité, l'impact du changement climatique et des mesures de repeuplement des espèces. L'exemple des poissons migrateurs est flagrant sur ce point.

La structure des Pêcheurs professionnels est également gravement mise en péril par des délais de paiement insoutenables. Un projet enthousiasmant au départ peut rapidement se transformer en cauchemar.

En outre, la Loire est aujourd'hui le seul grand fleuve européen à disposer d'un suivi de la migration des anguilles vers la mer des Sargasses depuis 1987 et de données biologiques sur les loutres, grâce à la collaboration de pêcheurs et de chasseurs. La qualité de ces informations est reconnue à l'échelle européenne et mondiale. Elles permettent d'apprécier l'impact du changement climatique des différentes espèces invasives et des efforts de restauration des habitats écologiques. Malheureusement, ce canal d'information est maintenant sacrifié pour des raisons budgétaires. Les pouvoirs publics choisissent d'autres priorités, comme l'aménagement de pistes cyclables. Comment vont-ils expliquer à la Commission européenne que, dorénavant, la France ne pourra plus fournir d'indicateurs sur la population d'anguilles ?

Du point de vue des Pêcheurs professionnels, le bilan du Plan Loire est plutôt mauvais alors même que, pour reprendre l'expression consacrée, « la maison brûle ». Comment construire un Plan Loire V en liquidant les activités qu'il devrait contenir ?

**Mme ROUSSET, conseillère départementale de Haute-Loire**, souligne que les retards de paiement représentent un problème chronique qui touche tous les acteurs de la région et même la France entière.

De surcroît, pourquoi une programmation pluriannuelle n'a-t-elle pas été mise en place, en sachant que certaines actions seraient reconduites chaque année ? Il est indispensable d'inscrire des lignes budgétaires

sur une programmation pluriannuelle de manière à mener les objectifs jusqu'à leur terme et non les avorter subitement, faute de financements suffisants.

Par ailleurs, la Loire ne s'arrête pas à Roanne, mais au Mont-Gerbier-de-Jonc. Par conséquent, toutes les actions entreprises dans le cadre du Plan Loire, y compris la Loire à vélo, devraient couvrir tout le bassin du fleuve jusqu'au Mont Gerbier-de-Jonc.

**Mme RIVET, Vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire**, se dit pleinement consciente des difficultés rencontrées par les petites structures. Des simplifications ont été introduites en cours de programme. Les lignes budgétaires dédiées à la biodiversité ont quant à elles été abondées.

**Mme BRUNY, France Nature Environnement**, observe que la participation des associations à l'élaboration des stratégies locales et des PAPI varie grandement en fonction des collectivités. Le Plan Loire V est l'occasion d'exiger la participation des associations.

Par ailleurs, les projets de sensibilisation du grand public au risque d'inondation (et les travaux qui en découlent) ont le mérite d'exister, mais devraient être renforcés.

## **II. Présentation du site Internet du Plan Loire**

**Mme PROCHASSON, Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, explique que le site Internet a été conçu comme le point d'entrée principal sur l'information des thématiques majeures et des outils financiers du Plan Loire, le contrat de plan interrégional Etat-Région et le POI FEDER bassin de la Loire. Ce site a également vocation à rendre visible la communication autour du Plan Loire. Il s'apparente en fait à un portail qui renvoie vers les sites des autres structures en charge de la mise en œuvre concrète du Plan Loire. Il s'agit donc d'un outil volontairement simple et évolutif. Il sera accessible aux alentours du 15 janvier 2020.

Une des pages sera consacrée aux actualités. Lesancements d'appels à projets y seront aussi diffusés. En revanche, le dépôt de dossiers s'effectuera sur les sites dédiés des partenaires financiers.

Différents onglets renseignent le visiteur sur les objectifs du Plan Loire, sa gouvernance, les outils de programmation financière, les axes stratégiques, les milieux aquatiques, la gestion du risque d'inondation, le tourisme et le patrimoine.

Le site Internet sera enrichi au cours de l'année 2020 par des bilans et des évaluations des plans précédents ou des illustrations d'actions concrètes financées dans le cadre du Plan Loire.

## **III. Présentation des enjeux du Plan Loire V 2021-2027 et échanges**

**M. CHOUMERT** indique que trois grands chantiers ont été identifiés pour le Plan Loire V (2021-2027) : élaboration du contenu stratégique du Plan Loire V, qui reposera en particulier sur les travaux de la journée, ainsi que sur un appel à contributions lancé après le forum du 8 janvier ; réflexion sur la gouvernance ; construction du plan interrégional État-Région et du programme FEDER.

L'évolution des politiques publiques constitue bien entendu une réalité à prendre en considération, tout comme la prise de conscience plus aiguë des impacts du changement climatique. Afin d'initier les discussions dans les différents ateliers, des premiers enjeux et questionnements ont été identifiés et transmis aux participants dans le document préparatoire au forum.

Concernant l'axe « Inondations », les enjeux identifiés pour le Plan Loire V sont la poursuite des travaux de sécurisation des digues (notamment dans le contexte du transfert de la gestion des digues domaniales

aux collectivités en 2024), ainsi que l'accompagnement des projets sur les espaces de mobilité et les zones d'expansion des crues, en mettant en avant les solutions fondées sur la nature.

Plus généralement, il est aussi question de procéder à une sélection plus restrictive des dossiers soutenus, par le FEDER en particulier. Le Plan Loire doit ainsi éviter de se disperser pour mieux affirmer des priorités communes à l'échelle du bassin interrégional sur la base de projets de grande ampleur, qui apporte une visibilité d'ensemble.

Plusieurs questions structurantes ont ainsi été transmises aux ateliers de réflexion : existe-t-il des raisons de remettre en cause la priorisation de la mise en œuvre des stratégies territorialisées sur les territoires à risque inondation d'une part et les autres territoires porteurs d'une démarche PAPI d'autre part ? Existe-t-il une raison de remettre en cause le schéma global de gestion et de sécurisation des digues ? Comment préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crue, en lien avec les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols ?

La poursuite du rétablissement de la continuité écologique pour les ouvrages prioritaires du bassin, afin de déclencher les actions du plan de gestion des poissons migrateurs, est un autre objectif majeur du prochain Plan. Il s'agit de connecter au maximum les politiques de continuité écologique et de restauration des populations des poissons migrateurs.

S'agissant des zones humides et des espèces exotiques envahissantes, le Plan Loire IV a été critiqué pour sa segmentation des dossiers. Une approche englobante est donc privilégiée pour le Plan Loire V. Les questions transmises aux ateliers sont donc les suivantes : comment faire du Plan Loire V le relais de la politique apaisée sur la continuité écologique au service de la restauration des populations de grands migrateurs ? Quelle évolution envisager pour développer une approche intégrée en biodiversité ?

Concernant la connaissance, il semble important que le Plan Loire V poursuive les actions permettant de nourrir les actions opérationnelles sur les différents axes, selon les besoins prioritaires identifiés dans l'état des lieux 2015. De même, le Plan Loire devrait renforcer le soutien aux actions de connaissance et de prospective relative au changement climatique. Ces actions auront ainsi vocation à creuser des solutions d'adaptation au contexte du changement climatique fondées sur la nature.

Sur la valorisation du patrimoine, les enjeux identifiés visent le renforcement de la coordination interrégionale des actions, le développement des actions de gouvernance à l'échelle des itinéraires et la priorisation des actions soutenues, au titre du FEDER notamment.

**M. CHASSANDE** précise que cette séquence ne se substitue pas aux ateliers de réflexion. Toutefois, un des rôles de la présente séance plénière consiste à recueillir des échanges sur les orientations fondamentales du prochain Plan. Globalement, son économie générale s'inscrit plutôt dans une logique de continuité, et non dans une logique de rupture, par rapport à la stratégie 2035.

**M. AMAT** estime que le Plan Loire V, tel qu'il est présenté à ce stade, manque de cohérence entre les actions menées au niveau global et celles conduites localement. Par exemple, les rivières ont été asséchées, contrairement aux objectifs de la loi sur l'eau, sous l'effet d'actions prioritaires au niveau global.

Une meilleure cohérence entre les échelons locaux et interrégionaux permettrait au grand public de mieux saisir les projets entrepris, certains d'entre eux devant s'imposer pour le bien de tous.



**M. CHASSANDE** en prend note et rappelle que le Plan Loire repose sur la définition d'une stratégie d'ensemble destinée à orienter les outils de financement. Il ne couvre pas toute la problématique de la gestion de l'eau, laquelle relève davantage de la compétence du SDAGE.

**M. HERBACH** regrette que des projets ambitieux souffrent de difficultés de financement, car ils se situent à la croisée de plusieurs lignes budgétaires. Des projets de protection des nappes phréatiques, qui concernent aussi des enjeux en matière d'agriculture que de biodiversité, en sont un bon exemple. La segmentation en lignes budgétaires constitue un exercice vertueux, mais qui a ses limites.

Par ailleurs, la participation d'associations doit aussi servir à alerter sur les conséquences locales de mauvaises décisions prises par les services de l'État, comme l'ont montré les retournements de prairies permanentes dans la Nièvre. Le Plan Loire pourrait ainsi revêtir une dimension de relations avec les services de l'État.

**M. CHASSANDE** en prend note.

**M. BIRGAND, Comité pour la Loire de demain**, insiste sur l'importance du projet de relèvement de la ligne d'eau de la Loire entre Angers et Nantes, de la rénovation du patrimoine et de l'amélioration du biotope du fleuve. Ce programme de rééquilibrage, évoqué depuis de nombreuses années, doit être affirmé avec force dans le Plan Loire V.

**M. GERAULT, Conseil régional Pays de la Loire**, confirme le caractère ambitieux de ce projet, soutenu par tous les acteurs, y compris les associations et les collectivités. Cette ambition a une traduction concrète : dès 2021 commenceront les travaux du programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre Ponts de Cé (49) et Nantes.

Il est vrai que le Plan Loire IV a souffert d'un « trou d'air » au niveau du financement, donnant l'impression que des dossiers étaient amorcés, mais pas conduits jusqu'à leur terme. La refonte de la gouvernance nécessite une réflexion approfondie sur ce type de dysfonctionnement pour mieux atteindre les objectifs fixés.

Les différents intervenants ont exprimé la volonté qu'un Comité de suivi stratégique se mette en place, et ce, dans l'optique de renforcer la cohérence du Plan.

**Mme RIVET** souligne que la question de la gouvernance est centrale et déplore l'absentéisme constaté aux réunions du comité de suivi. Un meilleur suivi repose donc sur l'implication d'acteurs réellement motivés sur la longue durée.

**Mme LEBRUN** considère que le lien entre les actions du Plan Loire IV et les populations était trop distendu. Le Plan V doit chercher à remédier à cet écueil, notamment sur la prévention des inondations. Comment accentuer la conscience de ce risque auprès des populations ? Telle est l'une des questions fondamentales à laquelle le prochain Plan doit tenter de répondre. Plus encore, la conscience du risque d'inondation doit s'accompagner d'une prise de conscience des milieux naturels. Cela va de pair avec la valorisation du patrimoine. Aucune solution naturelle en matière de prévention des inondations ne pourra se concrétiser sans une prise de conscience accrue de la population.

**M. BOITARD, Conservation de l'Espace naturel des Pays de la Loire**, insiste sur la notion de continuité, à la fois dans la durée et dans l'espace, indispensable à la réussite des projets *in fine*. La continuité tient aussi au lien entre tous les acteurs du Plan, y compris les associations à la plus petite échelle du territoire.

Pour que ce système fonctionne, les associations doivent s'assurer d'avoir scrupuleusement instruit les projets qu'elles soutiennent, afin de débloquer les financements dans un laps de temps très court.

L'instruction des dossiers doit quant à elle gagner considérablement en efficacité, afin d'éviter que des dépenses engagées sur des dossiers en 2016 soient encore en attente de règlement en 2020.

**M. BRAUX, Orléans Métropole, maire de Saint-Cyr-en-Val**, observe que les inondations par ruissellement ont été oubliées dans la présentation des enjeux du Plan Loire V. Pourtant, des inondations de ce type ont causé des dégâts considérables en 2016. De plus, ces inondations ont un lien direct avec le changement climatique.

**M. CHASSANDE** répond que ce point sera abordé dans les ateliers.

**Mme GALLIEN, maire et conseillère départementale de la Haute-Loire**, juge indispensable la prise de conscience du grand public sur le changement climatique et ses conséquences en termes de politiques publiques. Il est en effet important que les populations comprennent, par exemple, l'objet des arrêtés sécheresse. De même, une diminution de la pluviométrie de 20 % en 2045 sur les hauteurs du Massif central produira un effet marqué sur les territoires et doit donc être anticipée.

Quant aux inondations par ruissellement, elles produisent des ravages, jamais vus auparavant, sur le Massif central, mais aussi sur des microbassins.

Sur le plan touristique, des territoires injustement méconnus, comme la Haute-Loire, méritent un regain d'intérêt. En dehors des châteaux de Loire qui jouissent d'une réputation mondiale, d'autres paysages du fleuve devraient être valorisés. Il n'y a pas que la Loire des châteaux, il existe aussi la Loire des gorges, la Loire sauvage... Grâce aux infrastructures routières et ferroviaires traversant les gorges, les habitants d'Orléans redécouvrent les charmes de la haute vallée de la Loire. Des touristes belges et hollandais sont également séduits par cette nature riche en biodiversité.

**M. CHASSANDE** estime que le Plan Loire risque de souffrir de l'éparpillement des sujets que les acteurs souhaitent lui confier. Ainsi, la problématique de la sécheresse revient-elle au Plan Loire ou serait-elle mieux traitée dans d'autres instances ? Si le Plan Loire se soucie de tous les sujets liés à son territoire, il risque de perdre de vue les aspects fondamentaux qui justifient son existence. Toute la difficulté réside dans la distinction entre ce qui appartient au Plan Loire et les sujets qui en sont exclus.

En guise d'illustration, les inondations par ruissellement relèvent-elles du Plan Loire ou d'une approche locale ? Il n'est pas évident de répondre à cette question.

S'agissant de l'aspect touristique, il est fondamental que le Plan Loire mette en lumière la diversité des paysages et du patrimoine sur l'ensemble du territoire du bassin fluvial. Il convient néanmoins de préciser qu'une grande partie des actions de valorisation dépendent de financements de conseils régionaux. Ces derniers voudront-ils contractualiser au sein du Plan Loire ou se tourneront-ils vers les CPER ou les schémas régionaux ?

**Mme ROUSSET** considère que les fondamentaux sur lesquels le Plan Loire s'est construit il y a 26 ans ont bien changé depuis. La question du réchauffement climatique, son impact sur l'élévation de la température de l'eau du fleuve et ses répercussions sur la vie aquatique, mérite par exemple de devenir un nouvel axe fondamental du Plan Loire. Le prochain Plan ne peut pas simplement s'inscrire dans la continuité du précédent.

Une autre notion a émergé et apparaît aujourd'hui comme une évidence, celle du service rendu à l'environnement. Les zones d'expansion de crue sont ainsi « perdues » pour la collectivité, mais véritablement gagnées pour les bienfaits de la biodiversité. Les territoires dépositaires des zones d'expansion de crue ou de zones humides doivent percevoir une vraie reconnaissance nationale pour l'effort qu'ils fournissent. Comment cette reconnaissance peut-elle se traduire concrètement ?

**M. CHASSANDE** reconnaît que le changement climatique constitue une inflexion incontournable pour le prochain Plan. Une des pistes à creuser consiste à accentuer le volet connaissance de manière à améliorer la compréhension par les populations des phénomènes liés au changement climatique.

En revanche, le Plan Loire ne peut pas couvrir la question de gestion de l'eau en agriculture, sous peine de changer totalement de nature. Il ne serait pas judicieux d'essayer d'intégrer dans le Plan Loire une question d'une telle complexité dans le délai court dont nous disposons pour écrire la stratégie 2021-2027.

**M. BOISNEAU** déplore que le rééquilibrage du fonctionnement hydraulique de l'estuaire entre Nantes et Saint-Nazaire ait été oublié, alors qu'il existe actuellement un problème de renforcement des bouchons vaseux. La remise en eau de bras secondaires permettrait une diversification d'écoulement extrêmement importante pour digérer la pollution et permettre un repeuplement de saumons et d'anguilles. Actuellement, les poissons ne peuvent pas franchir cet estuaire. Le Plan Loire V doit absolument traiter ce problème afin que les animaux trouvent des zones refuges adaptées.

**M. RODRIGUES, Université de Tours**, s'interroge sur la disparition du Conseil scientifique. Or la dimension scientifique du Plan Loire constitue un levier fort pour créer de la connaissance en lien avec les acteurs académiques du territoire, comme l'Université de Tours. Des réflexions sont-elles engagées en ce sens ?

**M. CHASSANDE** répond qu'il s'agit d'un élément à examiner dans l'atelier consacré à la connaissance et son orientation.

**Mme RIVET** rappelle que la canicule de l'été 2019 a constitué un véritable traumatisme et en déduit que la question du changement climatique ne peut pas être balayée d'un revers de main dans l'optique du prochain Plan Loire. Toutefois, il faut veiller à introduire le sujet du changement climatique dans le Plan Loire en harmonie avec sa stratégie d'ensemble. Ainsi, les impacts de l'élévation de la température de l'eau sont à prendre en considération. En revanche, le Plan Loire perdrait sa pertinence s'il devait élargir son champ à la vaste question de l'économie et de la gestion de l'eau.

**M. EPPLE** estime que le Plan Loire devrait porter plus d'attention à la gestion quantitative de l'eau. Un complexe hydraulique permet ainsi de détourner 200 millions de mètres cubes d'eau chaque année.

**M. CHASSANDE** répond que ce point n'est pas intégré à la stratégie 2035 et donc absent des fondamentaux initiaux du Plan Loire. La reconnaissance des impacts du changement climatique n'en demeure pas moins indispensable, mais cette question mérite peut-être un traitement d'ordre pédagogique. Il s'avère en revanche impossible d'introduire dans le prochain Plan des sujets aussi complexes que la gestion de l'eau en agriculture.

**M. COUTURIER, Vice-président, Nantes Métropole**, souligne que le changement climatique est une conséquence des comportements néfastes de tout un chacun. Les politiques publiques devraient donc refléter le virage qu'il est nécessaire de prendre pour infléchir l'élévation de température de la planète.

Néanmoins, la question du ruissellement n'entre pas dans le champ des compétences du Plan Loire et nécessite des mesures draconiennes en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, il est vrai que le bouchon vaseux dans l'estuaire constitue un problème majeur ayant de graves conséquences. En parallèle, certaines activités économiques du territoire, comme le maraîchage, pompent beaucoup trop d'eau dans la Loire. Il s'avère aujourd'hui indispensable de revoir en profondeur la gestion de l'eau, mais le Plan Loire n'est certainement pas le cadre approprié pour le faire.

Enfin, il est vrai que les délais actuels de déblocage des fonds FEDER sont insoutenables.

**M. JANVROT** propose que toutes les actions inscrites dans le futur Plan soient pondérées en fonction des rejets de gaz à effet de serre qu'elles engendrent. La réduction des émissions de GES doit être une perspective du Plan Loire V.

Il propose également que des objectifs de réussite soient déterminés, avec une clause de revoyure tous les ans, et que les associations participent à l'élaboration du nouveau plan, en réglant les problèmes de financement dont elles souffrent. Une meilleure coopération entre associations régionales et locales est également à étudier.

**Mme COURNEZ** observe que la meilleure ressource en eau proviendra des nappes fluviales dépendantes de rivières dynamiques, ce qui suppose l'aménagement de zones d'expansion de crue. En effet, les nappes phréatiques se rechargent au moment des inondations, mais aussi par les écoulements latéraux. Ainsi, les nappes alluviales présentent l'intérêt d'être à l'abri de l'évaporation. Le Plan Loire a déjà contribué à maintenir cette ressource en eau par le passé, mais il faudrait renforcer cette notion de préservation de la nappe alluviale.

**M. CHASSANDE** en prend note.

**M. DUPONT, Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire**, considère qu'il est indispensable de déterminer clairement les actions financées dans le cadre du prochain Plan Loire et celles reportées dans le SDAGE afin d'assurer une meilleure cohérence entre les financeurs. Cette distinction évitera toute dispersion. En raison du désengagement de l'État à partir de 2024, les règles du jeu doivent être limpides dès le départ.

Par ailleurs, comment sera-t-il possible d'expliquer à un habitant que sa maison se situe en dehors des TRI (Territoires à risques d'inondation) délimités ? Est-ce une explication acceptable ? Il importe que chaque citoyen du bassin de la Loire reçoive une information homogène sur le risque d'inondation, quelle que soit la classification du territoire sur lequel il réside.

**M. CHASSANDE** estime que la question principale est celle du financement global. Par ailleurs, les travaux réalisés sur les digues domaniales sont assurés à 100 %. De surcroît, le passage de 2024 constituera bien entendu une étape clé dans la construction des débats.

#### **IV. Déroulé de l'après-midi et suite des travaux**

**M. CHOUMERT** annonce que l'après-midi sera consacré à des travaux en atelier, à raison de deux séquences d'une heure chacune. L'objectif réside dans la finalisation du Plan Loire V et des outils associés, CPER et FEDER, pour qu'il soit opérationnel dès 2021.

Enfin, tous les acteurs n'ont pas pu se joindre à ce forum. Un appel à contribution sera donc lancé pour élargir le panel des acteurs en fonction des enjeux qui auront été identifiés ce jour. Une synthèse des travaux en ateliers sera adressée aux participants début février.